

# Aides à la gestion forestière favorable à la ressource en eau sur l'impluvium de la Salvetat

*La forêt, un espace à protéger pour assurer la préservation de l'infiltration et de la qualité de l'eau*

CNPF Occitanie – PEPS'S – MARS 2025

Différents projets, visant à intégrer la protection de la ressource en eau dans la gestion forestière, sont nés d'une volonté du Centre National de la Propriété Forestière. Depuis plusieurs années, cette démarche nationale a permis au CNPF, par le biais de son service R&D l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) et ses antennes régionales, de se rapprocher d'entreprises qui valorisent la ressource en eau d'un bassin versant marqué par un couvert forestier important. Ces actions permettent de réaliser des diagnostics fins des enjeux forestiers sur un territoire et de promouvoir des itinéraires de gestion innovants.

## Création d'une association sur l'impluvium de la Salvetat-sur-Agoût

En 2012, la Source de la Salvetat (Danone), accompagnée de 5 communes héraultaises et tarnaises (La Salvetat-sur-Agoût, Angles, Nages, Lamontélier et Fraïsse-sur-Agoût), a créé l'association PEPS'S (Politique Environnementale pour la Protection de la Source de la Salvetat). Il s'agit d'un partenariat public-privé entre les communes de l'impluvium et l'usine d'embouteillage de la Salvetat. Le but de l'association est de conduire des actions visant à préserver pour les années futures le territoire d'émergence de l'eau minérale naturelle de la Salvetat, tout en créant des partenariats durables. Depuis sa création, PEPS'S s'est tournée vers trois domaines d'interventions : la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ; l'aménagement raisonnable du territoire ; l'accompagnement d'une agriculture économiquement efficiente et respectueuse de la qualité de l'eau. De nombreuses actions ont été initiées dans ce sens depuis la création de l'association.



Périmètre de l'impluvium de la Salvetat-sur-Agoût.



## La forêt, un couvert structurant du territoire de PEPSS

Le bassin versant de la Salvetat est un territoire très boisé. Son taux de boisement est de 57 %, pour une surface occupée par la forêt d'environ 4600 ha. 80% de cette surface appartiennent à des propriétaires privés. Les 20% restants sont des forêts communales et domaniales. La proportion feuillus/résineux est équitablement répartie. On compte 52% d'essences feuillues (principalement hêtre et chêne) et 48% d'essences résineuses (douglas, épicéa).



### Une collaboration avec le CNPF

C'est à partir de 2017 que le partenariat entre l'association PEPSS et le CNPF a débuté. La première mission du CNPF a été de proposer une méthode d'animation pour la réalisation d'actions favorables à la ressource en eau sur les forêts privées du territoire. L'objectif était, entre autres, de réaliser un catalogue technico-économique des mesures sylvicoles favorables à la ressource en eau et de chiffrer les sommes à engager sur les chantiers pilotes. L'association PEPSS a souhaité ensuite mettre en pratique les recommandations de cette étude. L'association a alors initié un partenariat avec le CNPF depuis 2019 qui a pour objectif d'accompagner la gestion forestière favorable à la ressource en eau de l'impluvium de la Salvetat. Le rôle du CNPF a clairement été défini avec l'association PEPSS.

Concrètement le CNPF a pour rôle:

- d'identifier les propriétaires susceptibles d'être intéressés par la mise en place de mesures de gestion forestière favorables à la ressource en eau sur l'impluvium de la Salvetat,
- de réaliser des diagnostics des propriétés forestières et de définir les itinéraires sylvicoles répondant aux enjeux de préservation de l'eau, des sols et de la biodiversité,
- d'accompagner la réalisation des chantiers et de vérifier la conformité des travaux,
- de communiquer et promouvoir la gestion forestière durable sur l'impluvium de la Salvetat.

Lors de la réalisation des travaux, le CNPF n'est pas maître d'œuvre. Le propriétaire et/ou le gestionnaire assurent les missions de suivi de chantier. Le CNPF est cependant responsable de la vérification de l'adéquation entre les travaux prévus dans le cahier des charges et ceux réalisés.



Extrait d'un diagnostic de propriété forestière.

## Quel accompagnement est proposé par PEPS'S ?

Le catalogue de mesures sylvicoles favorables à la préservation de la ressource en eau s'articule autour des grands principes ci-dessous :

- ◆ Privilégier des chantiers favorables à la protection des sols
- ◆ Réduire les risques de pollution (hydrocarbures, pesticides)
- ◆ Préserver, restaurer, ou améliorer les milieux à forts enjeux environnementaux
- ◆ Diversifier la composition et la structure des peuplements
- ◆ Produire du bois d'œuvre de haute valeur
- ◆ Planifier la gestion de sa propriété.



**Aides à la gestion forestière favorable à la ressource en eau**

La forêt, un espace à protéger pour assurer la préservation de l'infiltration et de la qualité de l'eau

PEPS'S  
Sylv'air  
Protéger la Minérale Naturelle

- ◆ Privilégier des chantiers favorables à la protection des sols
- ◆ Réduire les risques de pollution (hydrocarbures, pesticides)
- ◆ Préserver, restaurer, ou améliorer les milieux à forts enjeux environnementaux
- ◆ Diversifier la composition et la structure des peuplements
- ◆ Produire du bois d'œuvre de haute valeur
- ◆ Planifier la gestion de sa propriété

Contactez-nous pour découvrir nos mesures sylvicoles favorables à la préservation de la ressource en eau

(Aides forfaitaires ou sur devis qui sont accordées par l'association PEPS'S suite à des diagnostics sylvicoles réalisés par le CNPF Occitanie)

Contact : CNPF Occitanie  
Bruno GALLION  
07 63 04 30 72

L'association PEPS'S - Politique Environnementale pour la Protection de la Source de la Salverte - née en 2012 d'un partenariat public-privé entre les communes de l'impluvium® et l'usine d'embouteillage de la Salverte - l'impluvium® zone identifie d'infiltration de l'eau météorique (pluie, neige, etc.) qui alimente l'aquifère donnant naissance à l'eau minérale.

Depuis 2021, plusieurs chantiers forestiers ont été identifiés et accompagnés financièrement par PEPS'S. Ces mesures peuvent être par exemple la réalisation de coupes d'irrégularisation des peuplements afin d'obtenir à terme une forêt mélangée à couvert continu, des travaux favorisant la régénération naturelle, le maintien en évolution libre des zones humides, l'utilisation de câbles (skidder...) pour le débardage des zones à forte pente...

## Illustration de quelques mesures mises en œuvre sur l'impluvium



*Maintien de la libre évolution d'une zone humide : engagement sur 15 ans à ne pas perturber la zone humide et à n'effectuer aucune intervention sylvicole.*



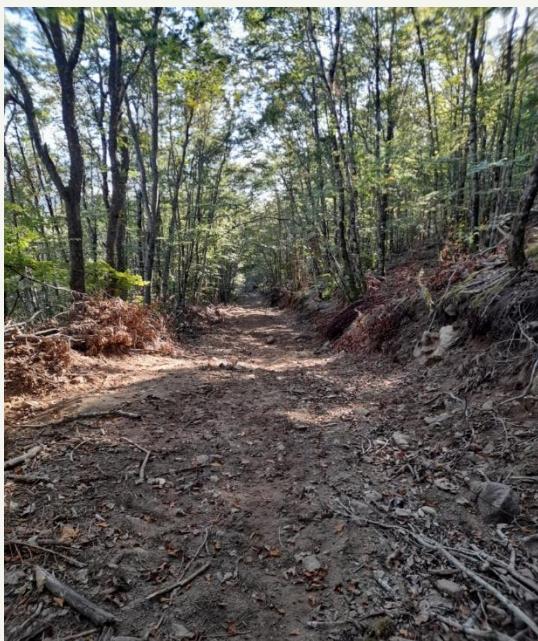
*Remise en état d'un passage busé pour rétablir un écoulement fonctionnel des eaux de surface.*



Aides à la gestion forestière favorable à la ressource en eau sur l'impluvium de la Salvetat



Premières coupes d'irrégularisation dans des peuplements forestiers (douglasia et hêtre ci-dessus et hêtre ci-contre).



Préservation des sols avec la création de tires pour structurer les exploitations forestières.



Reboisement en plantation mélangée feuillus/résineux.

Occitanie

Centre National de  
la Propriété Forestière



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

[occitanie.cnpf.fr](http://occitanie.cnpf.fr)